



EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable (RPQS)

Service Production PLEHAUT

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Table des matières

Présentation du service	3
Territoire	3
Patrimoine du service.....	4
Bilan des volumes d'eau mis en œuvre	6
Indicateurs de performance	7
Qualité de l'eau	7
Qualité de l'eau traitée (indicateurs P101.1 et P102.1)	7
Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)	9
Performance du réseau	9
Rendement du réseau de transfert (indicateur P104.3)	9
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2).....	10
Opérations et investissements	11
Principaux renouvellements et opérations réalisés	11
La Tarification	11



Présentation du service

Territoire

En 2017, les syndicats de VIC-FEZENSAC et de VALENCE-SUR-BAÏSE ont transféré leur compétence production d'eau potable au syndicat mixte TRIGONE. Le patrimoine d'origine était constitué par les 3 stations de Beaucaire, « Pléhaut-Baise » et « Pléhaut-Forage ».

Ces stations sont aujourd'hui remplacées par la nouvelle usine de PLEHAUT (Saint-Jean-Poutge), mise en production en juin 2019 et le réservoir sur tour de BROQUENS (Vic-Fezensac).

Depuis Juillet 2022, après la réalisation d'essais validant une capacité de production maximale de 600 m³/h, la création d'un nouveau service de pompage à l'usine et d'un réseau d'interconnexion (23 km), c'est l'ensemble du secteur de l'ancien SIAEP d'AUCH NORD qui est alimenté par la station de PLEHAUT (mise hors service de l'ancienne station de production « Le Rambert »).

Depuis 2022, l'intégralité de la commune de CASTERA-VERDUZAN peut également être secourue par l'usine de PLEHAUT.

Le service de production de PLEHAUT, exploité en régie directe par TRIFONE, fournit ainsi en eau potable 54 communes Gersoises.

Le présent rapport du service Production se complète des RPQS des services Distribution des secteurs VALENCE, AUCH NORD et CASTERA-VERDUZAN.

Les limites des services/patrimoines sont établies aux dispositifs de comptage de vente en gros (Vic-F), de sectorisations entrée ou sortie réservoirs (Valence, Castéra) ou en sortie pompage station (Auch Nord).

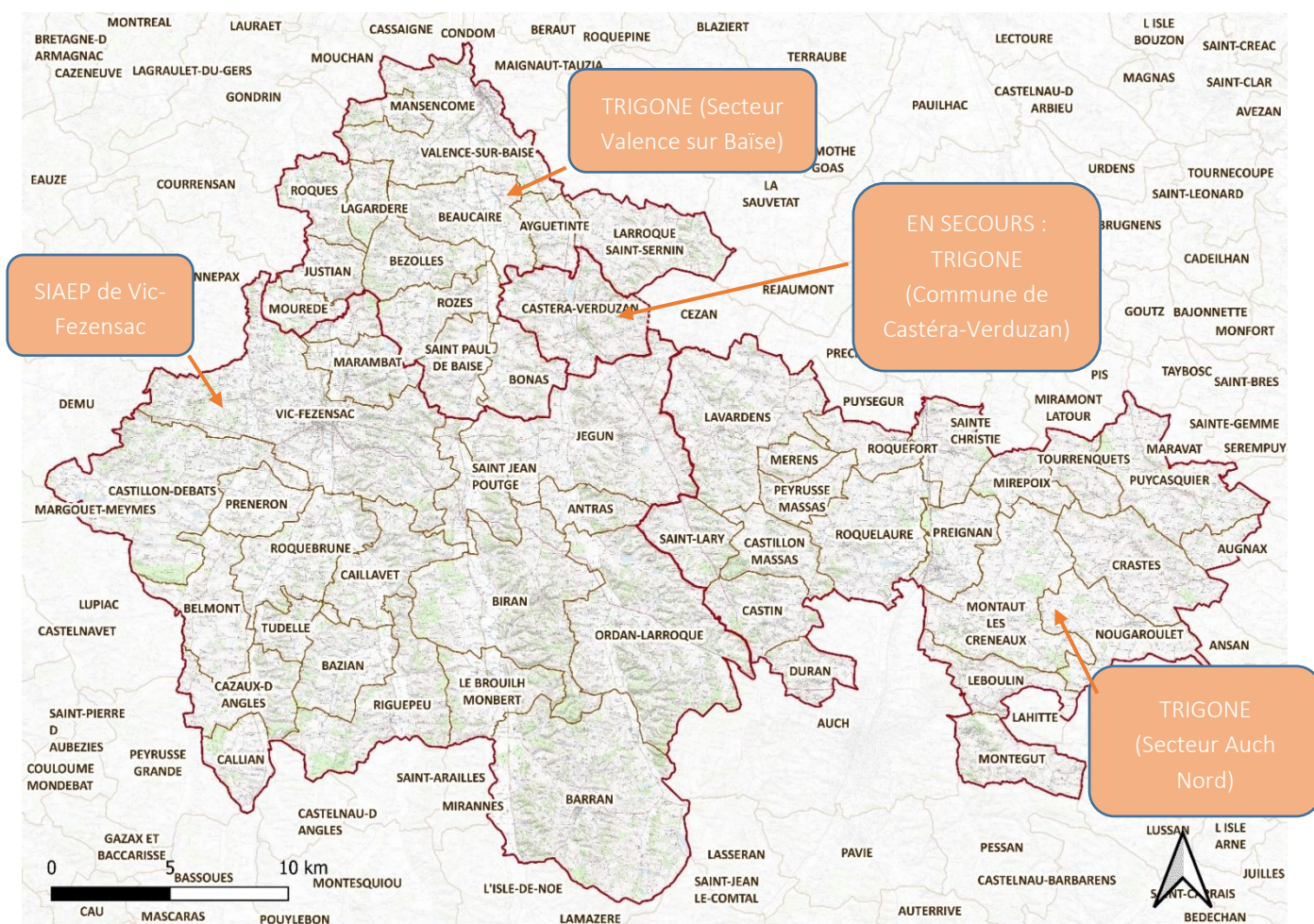


Figure 1 : Ensemble des communes alimentées par l'usine de Pléhaut

Patrimoine du service

Au-delà de la nouvelle usine de PLEHAUT (caractéristiques ci-après), TRIGONE exploite le réservoir double-cuve de BROQUENS dont les 2 stockages permettent de livrer l'eau à des pressions différentes. Au sein même de l'usine, deux autres services de pompage sont dédiés aux réservoirs du SIAEP de VIC-FEZENSAC d'ANTRAS et de BIRAN.

La station traite par une filière complète l'eau brute issue de la rivière Baïse (450 m³/h) et intègre, en cours de procédé, celle issue du forage de HAGIDET (nappe des sables infra-molassiques).

1 Usine de production - Station de PLEHAUT	Capacité nominale : 9 000 m ³ /j Capacité maximale : 12 000 m ³ /j
1 bache de stockage double-cuves	Volume : 1100 m ³
4 services de pompage dans l'usine	- BROQUENS (270/300 m ³ /h) - BIRAN (30 m ³ /h) - ANTRAS (50 m ³ /h) - AUCH NORD (150/200 m ³ /h)
1 réservoir double-cuves - BROQUENS	Volume : 1250 m ³ + 950 m ³
Longueur de réseau de transfert	3,02 km

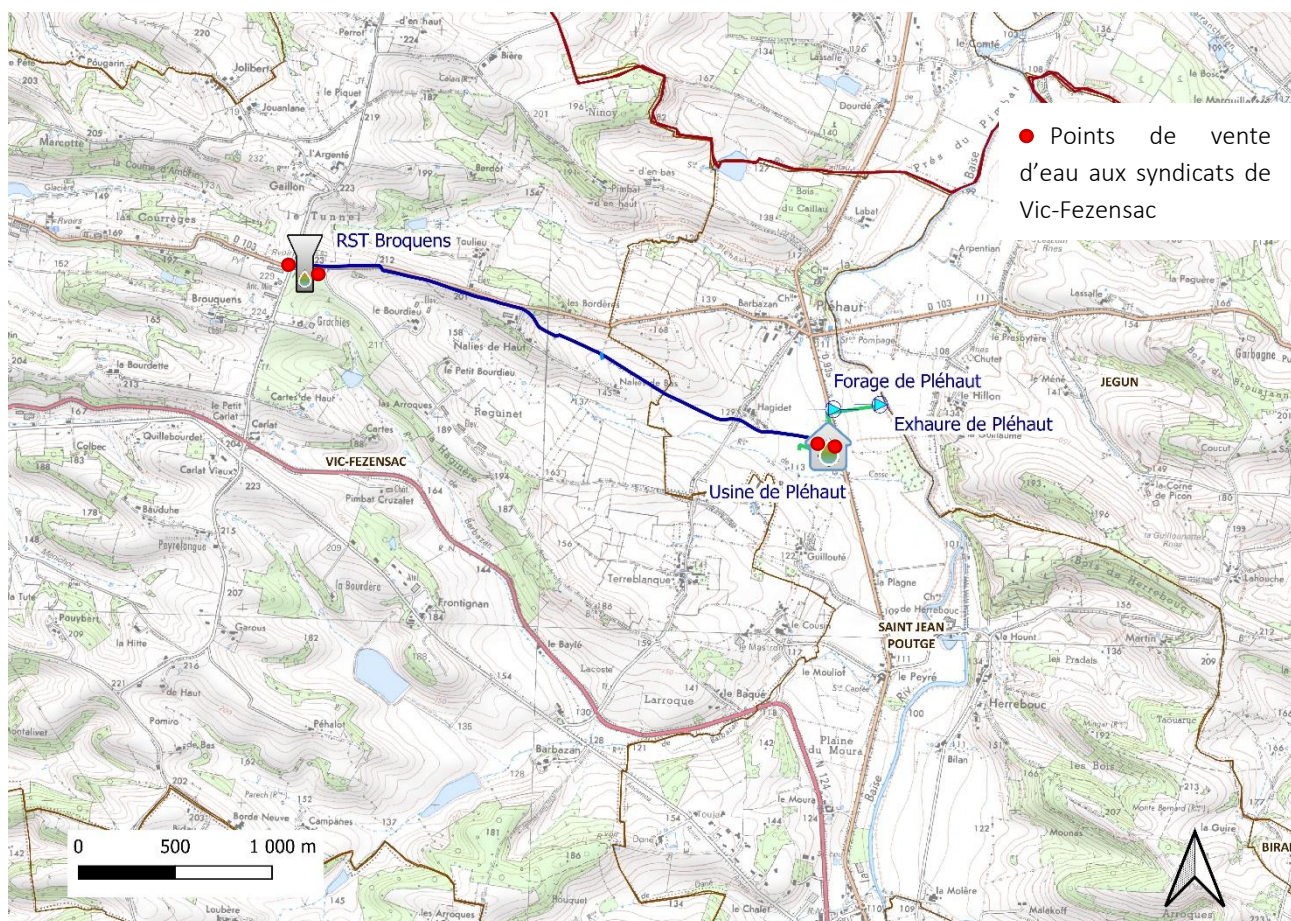
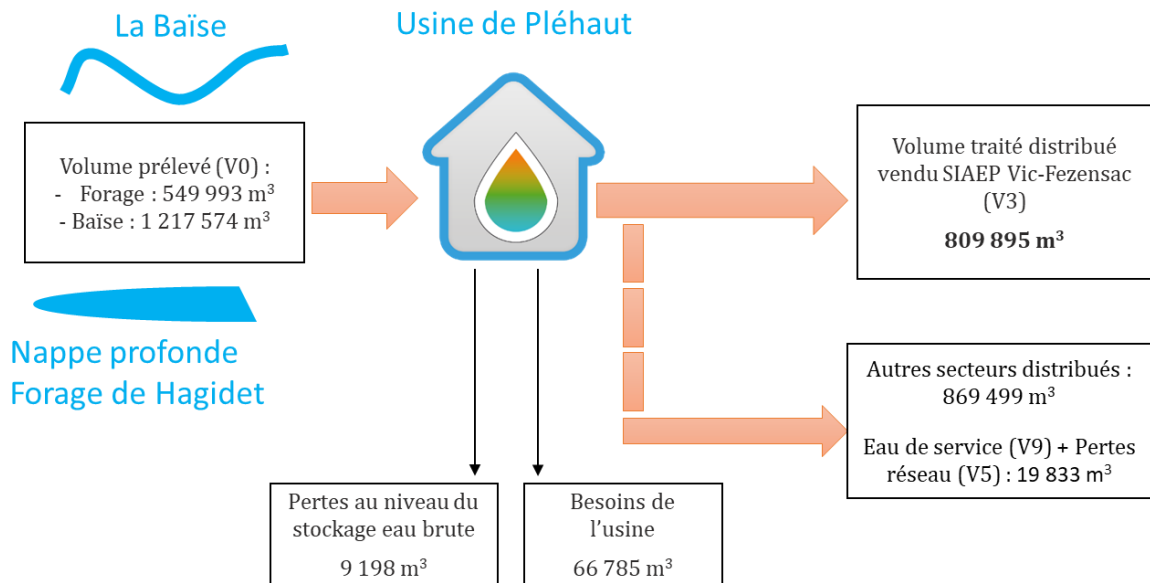


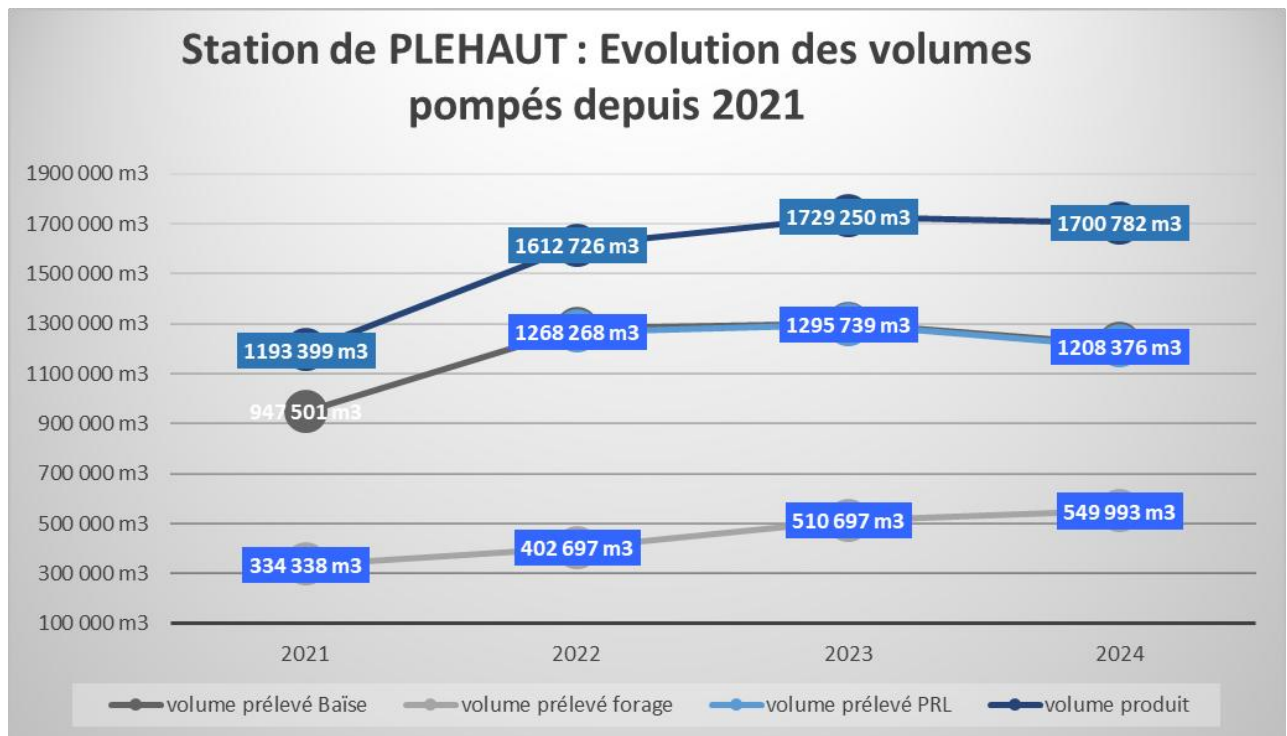
Figure 2 : Réseau de transfert de Pléhaut

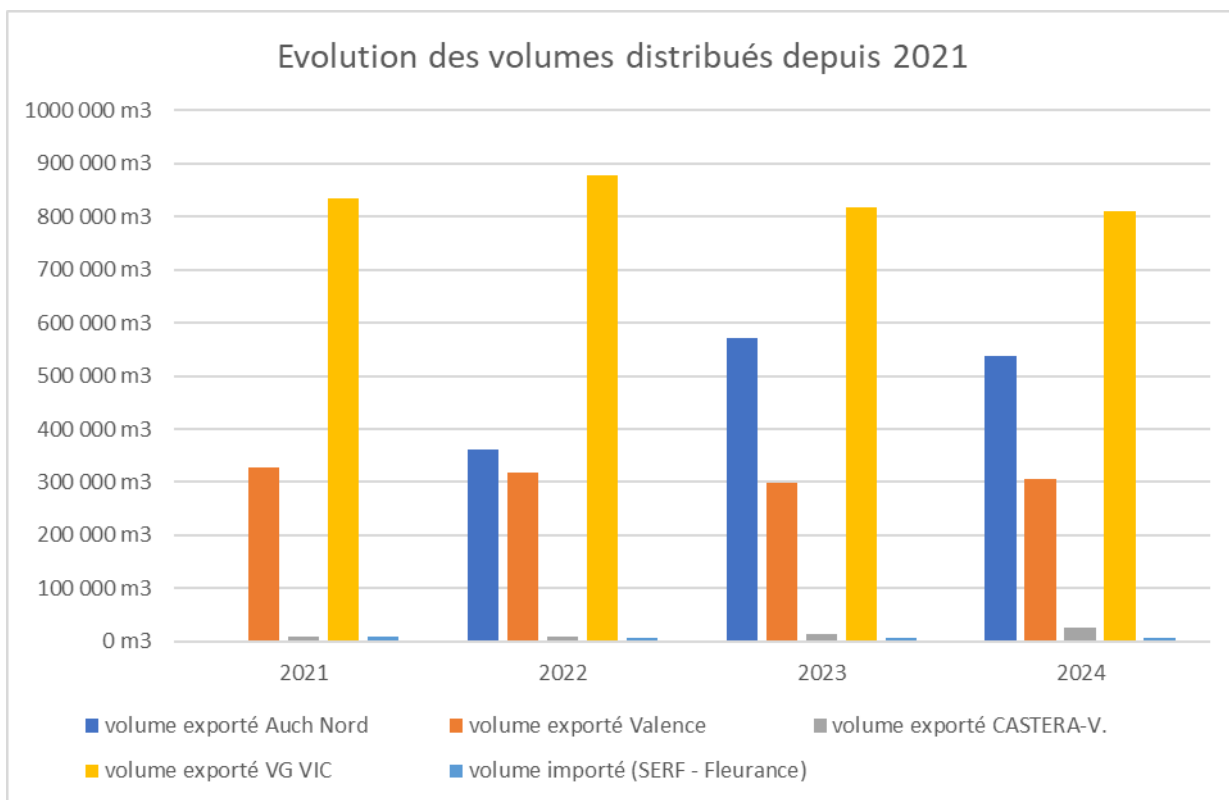
Bilan des volumes d'eau mis en œuvre

Le schéma ci-dessous indique le bilan hydrique de la station de PLEHAUT



Les évolutions des volumes prélevés, produits et distribués sont données ci-après :





Indicateurs de performance

La réglementation définit un certain nombre d'indicateurs qui permettent d'évaluer les performances d'un service d'eau potable. Ces indicateurs sont détaillés ci-dessous.

Qualité de l'eau

Qualité de l'eau traitée (indicateurs P101.1 et P102.1)

La qualité de l'eau est vérifiée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

	Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité (p101.1 et p102.1)
Station de PLEHAUT	Microbiologie	4	0	100 %
	Paramètres physico-chimiques	12	0	100 %
GLOBAL		16	0	100 %

La conclusion sanitaire de l'ARS associée au secteur d'Auch Nord alimenté par l'usine de PLEHAUT est la suivante :



ZONE DE DISTRIBUTION : AUCH NORD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																														
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE ST JEAN POUTGE "PLEHAUT", RIV BAÏSE PLEHAUT. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 8044 personnes sur 21 communes (ANTRAS, AUGNAY, CASTILLON-MASSAS, CASTIN, CRASTES, DURAN, LAVARDENS, LÉBOULIN, MERÈNS, MIREPOIX, MONTAULT-LES-CRENEAUX, MONTEGUT, NOUGARQUET, PEYRUSSE-MASSAS, PRÉIGNAN, PUYCASQUIER, ROQUEFORT, ROQUELAURE, SAINT-LARY, SAINTE-CHRISTIE, TOURRENQUETS). Le responsable des installations est : « TRIGONE EAU ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « TRIGONE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> <td></td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 7,95 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.</td> <td>Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 298 Valeur maxi : 0 microgramme/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>TURBIDITÉ</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.</td> <td>Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,24 NFU</td> <td></td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,105 mg/L Valeur maxi : 0,21 mg/L</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 7,95 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 298 Valeur maxi : 0 microgramme/L		TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité	Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,24 NFU		FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,105 mg/L Valeur maxi : 0,21 mg/L	
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																													
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																														
NITRATES	A	Bonne qualité																													
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 7,95 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L																														
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																													
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 298 Valeur maxi : 0 microgramme/L																														
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité																													
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 27 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,24 NFU																														
FLUOR	A	Très bonne qualité																													
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,105 mg/L Valeur maxi : 0,21 mg/L																														

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau peu calcaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 13,2 °f Valeur maxi : 14,7 °f</td> </tr> </tbody> </table>	DURETÉ	Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 13,2 °f Valeur maxi : 14,7 °f
DURETÉ	Eau peu calcaire				
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 13,2 °f Valeur maxi : 14,7 °f				
<p>CHLORE</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.</p>					
<p>RÉSEAU PRIVÉ</p> <p>Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.</p>					
<p>FLUOR</p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>					

Pour aller plus loin
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 17/05/2025
UDI 032003931

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.

Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% Suivi et application de l'arrêté préfectoral

L'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** pour l'usine de PLEHAUT.

Performance du réseau

Rendement du réseau de transfert (indicateur P104.3)

Le réseau exploité par Trigone sur le secteur de PLEHAUT est le réseau de pompage des ressources (forage et Baïse) jusqu'à l'usine de potabilisation et le transfert de celle-ci jusqu'au réservoir de BROQUENS, c'est-à-dire 3,02 Km.

rendement du réseau

$$= \frac{\text{volume vendu aux SIAEP (V2)} + \text{Volume de service (V3)}}{\text{volume produit (V1)}} * 100$$
$$= \mathbf{98,8 \%}$$

Ce rendement est conforme aux exigences de la loi Grenelle 2 qui définit un seuil de rendement minimum calculé pour chaque collectivité en fonction de la consommation et de la ressource utilisée.

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2)

Le barème utilisé pour évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est indiqué dans le tableau suivant.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages, stations, réservoirs) et des dispositifs de mesures	oui	10 points
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	oui	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	5 points
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (par tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	5 points
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100%	5 points
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	100%	15 points
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (30 points)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10 points
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui	10 points
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui	10 points
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	non	0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui	5 points
TOTAL			90 points



Opérations et investissements

Principaux renouvellements et opérations réalisés

Travaux sur la station de PLEHAUT, exhaure de la Baise et forage Hagidet :

- Remplacement pompe de forage + révision de la pompe de secours
- Optimisation du traitement et de la gestion de l'énergie

Travaux sur le réservoir de tête de Broquens :

- Lavage annuel du réservoir, par une entreprise extérieure, en janvier.

Autres :

- 4 DT-DICT conjointes, 6 DT, 2 DICT et 0 ATU ont été reçues sur ce territoire.



La Tarification

Le tarif de l'eau est fixé chaque année par délibération.

Le prix de production en 2024 pour le secteur de Pléhaut était de **0,85 €HT/m³ produit**.